



*République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 04 septembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 14
Nombre de procuration : 03

Extrait n°BC-09-2023-201

Objet : Approbation des avenants n°1 aux marchés de travaux pour la réalisation d'un Centre d'Animation et d'Interprétation de la Culture Amérindienne (Relance) :

- Lot n°2: Gros-oeuvre,
- Lot n°3: Charpente – Couverture Coque bâtiment et habillage,
- Lot n°4: Cloisons – doublage – Faux plafonds,
- Lot n°6: Menuiseries intérieures,
- Lot n°8: Électricité CFO,
- Lot n°20: Étanchéité.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE.

Arrivé en cours de séance : Germain DUTON

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

En cours de séance : Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR à Joseph PERASTE, Jean-Louis MARIE-LOUISE à Germain DUTON.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R2184-1et L1414-4 du Code de la Commande Publique ;

Considérant les caractéristiques, ci-après, des avenants n°1 aux marchés pour « Réalisation du centre d'Animation et d'Interprétation de la Culture Amérindienne à Vivé au Lorrain » :

Identification des marchés :

N° du marché	Titulaire	Montant des marchés	Date de réception au contrôle de légalité	Date de notification
2022/024/T-2	COMABAT SAS	6 564 779,00 € HT	15/02/2023	16/02/2023
2022/024/T -3	SAS COALYS MARTINIQUE	6 529 437,87 € HT	15/02/2023	16/02/2023
2022/024/T -4	CAA MARTINIQUE	330 653,00 € HT	15/02/2023	16/02/2023
2022/024/T -6	SN GENERALE DE MENUISERIE	122 930,42 € HT	15/02/2023	16/02/2023
2022/024/T -8	LOU.R.ELEC SAS	494 734,08 € HT	15/02/2023	16/02/2023
2022/024/T -20	CENTR'ETANCHE	306 861,19 € HT	15/02/2023	16/02/2023

Objet des avenants 1 :

L'objet des avenants est de modifier le CCAP conformément aux dispositions des articles 2 et 3.8 du CCAG, ainsi, les ordres de service seront préparés, datés et signés par le maître d'œuvre qui les notifiera à l'entrepreneur étant précisé qu'en ce qui concerne l'affermissement des tranches optionnelles, la notification de l'ordre de service est conditionnée à la décision préalable du maître de l'ouvrage d'affermir la tranche ou de renoncer à l'exécution d'une tranche.

Conformément à l'article L1414-4 du Code de la Commande Publique, les présents avenants, n'ayant aucune incidence financière, ne sont pas soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offre.

Délais d'exécution

La durée des contrats demeure inchangée ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver les avenants ci-après :

- Avenant 1 lot n°2 « Gros œuvre » à l'entreprise COMABAT SAS ;
- Avenant 1 lot n°3 « Charpente – Couverture Coque bâtiment et habillage » à l'entreprise COALYS MARTINIQUE ;
- Avenant 1 lot n°4 « Cloisons - Doublage - Faux plafonds » à l'entreprise CAA ;
- Avenant 1 lot n°6 « Menuiserie intérieures » à l'entreprise SOCIETE NOUVELLE GENERALE DE MENUISERIES SAS ;
- Avenant 1 lot n°8 « Electricité CFO » à l'entreprise LOU.R.ELEC SAS;
- Avenant 1 lot n°20 « Etanchéité » à l'entreprise CENTR'ETANCHE.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 17

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 19 octobre 2023

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT